### COMMUNE DE FREBUANS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Le 18 mai 2015 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Paulette MARANO, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes Paulette MARANO, Gaëlle PECHOT, Joceline BROISSIAT, Lucette DOUSSOT, Pauline JOUFFROY, Mrs Eric BIGORNE, Yves GERAY, David NICOLAS, Eric VUILLET, Julien MARICHY, Michel PERNET,

### Absent excusé:

<u>Etaient également présents</u>: Jean-Paul FERRIER, Jean-Pierre MARANO, Michel NICOLAS, Jean-Claude PERRIN.

Secrétaire de séance : Michel PERNET

En préambule, Madame le Maire demande au Conseil Municipal le rajout de 3 points supplémentaires :

- Désignation des délégués locaux au CNAS
- Modalités de réalisation d'heures supplémentaires
- Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité pour agents administratifs de 1<sup>ère</sup> classe

### Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2015 :

Après lecture par Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

### APPROBATION DE LA NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – (Délibération 17/15)

Par délibération du Conseil Communautaire du 17 juin 2013, le nombre de délégués communautaires avait été fixé en fonction d'un accord local entre toutes les Communes membres. Dans cet accord, la Ville de Lons le Saunier acceptait une représentation minorée par rapport au critère purement démographique. La composition du Conseil Communautaire avait donc été fixée à 49 sièges dont :

- Lons le Saunier : 19 délégués
- Montmorot : 4 délégués
- Perrigny: 2 délégués
- Courlaoux : 2 délégués
- Courlans : 2 délégués
- Autres communes : 1 délégué chacune

Par décision du 20 juin 2014, le Conseil Constitutionnel a annulé la disposition législative de l'accord local, en considérant que la répartition des sièges entre les communes devait respecter le critère démographique. La situation en cours des intercommunalités est donc remise en cause dès lors qu'un changement intervient dans la composition des Conseils Municipaux des Communes membres. Ainsi le Conseil Municipal de Frébuans ayant fait l'objet d'une élection complémentaire partielle, le 22 mars 2015, il convient de recomposer le Conseil Communautaire.

Une nouvelle répartition des sièges est donc proposée, à savoir 53 sièges répartis de

la façon suivante:

- Lons le Saunier : 23 délégués

Montmorot : 4 déléguésPerrigny : 2 déléguésCourlaoux : 2 délégués

- Courlans : 2 délégués

-Autres communes : 1 délégué chacune

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire d'ECLA. A l'unanimité le conseil municipal approuve cette nouvelle répartition.

## COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES: DESIGNATION D'UN DELEGUE ET D'UN SUPPLEANT (Délibération 18/15)

ECLA demande de désigner un membre titulaire et un membre suppléant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges. Lors de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2015, Monsieur Michel PERNET avait été désigné membre titulaire et Madame Lucette DOUSSOT membre suppléant. Il est demandé au Conseil Municipal d'entériner ce choix. A l'unanimité le conseil municipal approuve cette décision.

# ANNULATION DE LA DELIBERATION N°5/15 : DESIGNATION DU DELEGUE AU SICTOM (Délibération 19/5)

La Commune de Frébuans ayant transféré la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés à la Communauté d'Agglomération ECLA, qui a elle-même transféré ladite compétence au SICTOM de Lons le Saunier, il convient à la demande de Monsieur le Préfet en date du 17 avril 2015, d'annuler la délibération n°5/15 du 27 mars 2015. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la décision.

## <u>ADHESION DE LA COMMUNE DE CHATEAU CHALON AU SICOPAL</u> (Délibération 20/15)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la Commune de Château Chalon au SICOPAL.

## <u>DETERMINATION DU PRIX DE L'AFFOUAGE 2014-2015 POUR LES COUPES 9 ET 10 (Délibération 21/15)</u>

A l'unanimité le Conseil Municipal convient de fixer à 140 € le coût par affouagiste, soit un montant total de 1 540 € pour l'affouage 2014-2015 (estimation ONF : 6 € m3)

### CARTES « AVANTAGES JEUNES » 2015-2016 (Délibération 22/15)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer gratuitement la carte « avantages jeunes » aux enfants domiciliés à Frébuans. Il est demandé de s'inscrire à la mairie au plus tard avant le <u>22 juillet 2015.</u>

## ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES (Délibération 23/15).

Le Conseil Municipal décide d'instaurer, à l'unanimité, l'indemnité de mission des préfectures au profit des cadres d'emploi de la filière administrative applicable aux agents titulaires. Le coefficient multiplicateur varie de 0.8 à 3 et s'applique selon le barème fixé par l'arrêté du 24 décembre 2012.

### DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU CNAS (Délibération 24/15)

Suite à l'élection complémentaire partielle de Frébuans et le départ de Madame Claire BARELLE, il convient de désigner un délégué représentant la Commune et un délégué du personnel. Le Conseil Municipal désigne Christelle BOULARD comme déléguée locale du personnel du CNAS et M. Michel PERNET comme représentant de la Commune de Frébuans. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve ces 2 nominations.

### MODALITES DE REALISATION D'HEURES SUPPLEMENTAIRES (Délibération 25/15)

En raison des nécessités de service et à la demande de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'établir les modalités de réalisation des heures supplémentaires. Seront concernés les agents à temps non complet de catégorie C, sachant que le nombre d'heures supplémentaires réalisées ne pourra pas excéder 25 heures par mois. Ces heures pourront être rémunérées ou récupérées.

## <u>ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE</u> (Délibération 26/15

Considérant que l'indemnité d'administration et de technicité était instaurée sur la collectivité mais n'incluait pas les agents administratifs de 1<sup>ère</sup> classe, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre une délibération plus complète.

### **ETUDE DE DEVIS:**

<u>Vitrine d'affichage extérieur au cimetière</u>: Le Conseil Municipal du 13 avril 2015 a retenu le devis SEDI pour un montant de 166 € HT. Il s'agissait d'une offre promotionnelle valable sur une courte durée. A ce jour, cette offre n'est plus valide. Il est proposé de réaliser cet achat auprès des Ets BRUNEAU pour un coût d'environ 240 € HT, sachant que la bordure extérieure sera de couleur sable et s'intégrera mieux au site.

### Caves-urnes et plaque commémorative

Suite aux diverses propositions de prix proposés par 3 marbriers pour la pose de 2 caves-urnes et peinture des lettres de la plaque commémorative « Désiré Barodet », le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la proposition de prix de la Marbrerie Bletteranoise pour :

- 2 caves urnes (fourniture et pose): 382 € TTC
- peinture des lettres sur plaque commémorative : 400 € TTC

<u>Autolaveuse</u>: Le Conseil Municipal envisage l'achat d'une autolaveuse pour la salle des fêtes. Plusieurs devis demandés auprès de différentes entreprises sont à l'étude :

Ets PERIE : 1 700 € HT, Ets FCH 1 840.92 € HT et un modèle plus petit mais plus maniable à 3 134.61 € HT.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, en charge de ce dossier, a demandé une démonstration du matériel qui à ce jour est en attente de réponse pour planification. La décision finale sera prise ultérieurement.

### **QUESTIONS DIVERSES: Néant**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- <u>Travaux de voirie rue du Château d'Eau</u> : les travaux prévus du 11 au 18 mai 2015 ont été reportés. Ils démarreront le jeudi 21 mai 2015.

- Recensement des habitants de la commune : la collecte se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Il convient de nommer par arrêté municipal, le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Joceline BROISSIAT.
- <u>Dépôt de plainte pour dépôt d'immondices au déversoir de la commune</u> : Madame le Maire s'est rendue auprès de la gendarmerie de Lons le saunier, pour dépôt de plainte contre X, suite à un amoncellement d'immondices découvert au déversoir de la commune. La gendarmerie se charge de surveiller de temps à autre ce lieu afin d'éviter ces incivilités.
- <u>Réunion d'information organisée par l'Association Jurassienne de développement Forestier sur la maladie du frêne</u> : le mercredi 10 juin 2015 à 9 H 30 au lieu dit « à la Vouivre ». Monsieur Michel PERNET et Jean-Paul FERRIER représenteront la commune.
- Spectacle « Graceland » : les 5 et 6 juin 2015 organisé par Scènes du Jura à Frébuans. Le spectacle se passera en plein air sur le parking de la salle des fêtes. Des gradins et une billeterie y seront installés et la salle des fêtes servira de loge. Un seul tarif unique au prix de 9€ sera appliqué. Le parking sera donc inaccessible à compter du jeudi 4 au matin. Un arrêté de circulation sera pris car la rue Prosper Sordet sera coupée à la circulation les 5 et 6 en soirée de 20h à 23h.
- Souvenir Français : remerciements pour la subvention accordée en 2015.

### **COMPTE RENDU DES REUNION**

- ECLA: Conseil Communautaire du 9 avril 2015
- ECLA : Commission « Aménagement de l'Espace, logement, SCOT, urbanisme » du 14 avril 2015
- ECLA: Commission « Développement Economique » du 16 avril 2015

#### LES PROCHAINES REUNIONS

- ECLA: Bureau élargi: lundi 15 juin 2015 à 20 H 30
- Conseil Communautaire : lundi 22 juin 2015 à 20 H 30 (lieu à définir ultérieurement)

<u>URBANISME - DOSSIERS EN COURS</u>: Dossier déposé le 23/04/2015 par M. et Mme Guy BROISSIAT, 190 rue Sous Charnet, pour pose de bardage vertical et ravalement façades et volets- **DP N° 6/2015.** 

#### <u>URBANISME – DOSSIERS NOTIFIES</u>

<u>DP N° 5/2015</u>: arrêté de non-opposition en date du 16/04/2015 à la demande de travaux déposée par M. Vincent RIZZI et Madame Pauline JOUFFROY, 40 rue Prosper Sordet, pour le remplacement des tuiles de leur maison côté mairie.

#### **URBANISME AU 18 MAI 2015 : NEANT**

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER: NEANT**

### Prochain Conseil Municipal le mercredi 17 juin 2015 à 20 heures

La séance est levée à 21h30 heures.

Le secrétaire,

Michel PERNET

Le Maire

Paulette MARANO